

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**REUNION DU 08 AVRIL 2010 A 18 H 00**

### **COMPTE RENDU**

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames TONDON Laure, ROSAY Eliane, ESTADIEU Chantal, LOURDOU Mireille, Messieurs PIETRASANTA Yves, TURREL Christian, BARUCCHI Jean Bruno, ADGE Jacques, FRICOU Henri, BARRE Jean Claude, MAUZAC Paul, ARCHIMBEAU Olivier, PAQUERIAUD Michel, BLANDIN Eric, CUCULIERE Serge, RIVE Guy, GIBERT Philippe, JEANTET Alain.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme PUGLISI (A M. ADGE)

**ETAIT ABSENT** : Monsieur SANTIN Stéphane

**ETAIT SUPPLEANTE** : Mme SUBIRATS (de Mme ROUX)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame LOURDOU Mireille

Monsieur le Président fait l'appel à 18 h 00, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Président donne lecture des arrêtés L 2122.22 numéros 4828, 4829, 4974, 4975, 4976, 4977, 4932.

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire le compte rendu du précédent Conseil Communautaire et en demande la validation. Le Conseil Communautaire approuve le compte rendu à l'unanimité.

Madame Mireille LOURDOU est désignée secrétaire de séance.

En préalable à cette séance importante, Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que lors d'une réunion du bureau de la C.C.N.B.T., l'ensemble des maires a fait le point sur la position du projet de territoire de la C.C.N.B.T. vis-à-vis des travaux du SCOT menés par le SMBT.

Il semble que la position de l'Etat soit différente lorsque celui-ci répond aux maires qui travaillent sur leur PLU ou au SMBT qui travaille sur le SCOT.

Afin d'éclaircir ceci, Monsieur PIETRASANTA souhaite que Monsieur François COMMEINHES, Président du SMBT, et lui-même Vice-Président, soient reçus par Monsieur le Préfet très rapidement.

Monsieur le Président invite l'ensemble du Conseil Communautaire à découvrir l'édition n°8 du journal de la C.C.N.B.T.

Monsieur le Président remercie le service communication pour le travail réalisé à cette occasion.

Monsieur le Président propose de passer à l'examen de l'ordre du jour et donne la parole à Monsieur MAUZAC pour la question n°1 concernant les finances.

### **1°) Vote du compte administratif 2009 M14 :**

Monsieur MAUZAC présente le compte administratif M14 de la C.C.N.B.T. Il rappelle les chiffres de l'exécution budgétaire pour 2009 en section de fonctionnement puis en section d'investissement.

Le solde global du compte administratif s'établit en prenant les résultats antérieurs à :

Section de fonctionnement : + 2 299 972€  
Section d'investissement : - 2 103 348,07€  
Solde d'exercice : + 196 623,93€

Section de fonctionnement : + 3 889 625,44€  
Section d'investissement : - 1 524 616,45€  
SOLDE : + 2 364 978,99€

Monsieur MAUZAC demande si des questions existent.

Monsieur BARUCCHI souhaite revenir sur le chiffre représentant la vente de ferraille. Il souligne qu'en 2009, des vols répétés dans les déchetteries expliquent la faiblesse du chiffre de vente de ferraille pour 2009. Depuis la mise en place de la brigade territoriale des gardes champêtres le 01 janvier 2010, une surveillance a été mise en place et il faut savoir qu'au 31 mars 2010, le chiffre de vente de ferraille pour la C.C.N.B.T. égale déjà le chiffre de la totalité des ventes pour l'année 2009.

Monsieur le Président propose de présenter l'ensemble des autres comptes administratifs. Il sortira ensuite au moment des votes.

Le conseil communautaire approuve le compte administratif 2009 M14 à l'unanimité.

Monsieur MAUZAC présente ensuite la question n°2 de l'ordre du jour.

### **2°) Vote du compte administratif 2009 M49 Assainissement :**

Monsieur MAUZAC détaille les documents de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il demande si des questions existent.

Le solde global du compte administratif s'établit en prenant les résultats antérieurs à :

Section de fonctionnement : + 610 606,05€  
Section d'investissement : + 1 089 915,09€  
Solde d'exercice : + 1 700 521,14€

Section de fonctionnement : + 388 662,78€  
Section d'investissement : 3 366 319,81€  
TOTAL : 3 754 982,59€

Le conseil communautaire approuve le compte administratif 2009 M49 à l'unanimité.

### **3°) Vote du compte administratif 2009 M14 ZAE :**

Monsieur MAUZAC détaille les documents de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il demande si des questions existent.

Le solde global du compte administratif s'établit en prenant les résultats antérieurs à :

Section de fonctionnement : - 233 522,55€  
Section d'investissement : + 191 274,64€  
SOLDE 2009 : - 42 247,91€

Section de fonctionnement : - 1 652 631,39€  
Section d'investissement : + 1 541 120,99€  
TOTAL : - 111 510,40€

Le conseil communautaire approuve le compte administratif 2009 M14 ZAE à l'unanimité.

### **4°) Vote du compte administratif 2009 M4 Fouilles archéologiques :**

Monsieur MAUZAC détaille les documents de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il demande si des questions existent.

Le solde global du compte administratif s'établit en prenant les résultats antérieurs à :

Section de fonctionnement : + 138 370,32€  
Section d'investissement : + 237,54€  
SOLDE 2009 : + 138 607,86€

Section de fonctionnement : + 97 357,03€  
Section d'investissement : - 1 561,79€  
TOTAL : + 95 795,24€

Le conseil communautaire approuve le compte administratif 2009 M4 Fouilles archéologiques à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de sortir pour que le Conseil Communautaire puisse voter les comptes administratifs.

La présidence de la séance est assurée par Madame TONDON. Celle-ci met aux voix les comptes administratifs de la C.C.N.B.T. qui sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur PIETRASANTA rentre en séance et reprend la présidence. Il propose à Monsieur ALAUZET, Percepteur de la C.C.N.B.T. de présenter ces comptes de gestion pour 2009. Il en profite pour remercier l'ensemble des élus pour leur vote et le personnel pour le travail accompli en 2009.

Monsieur ALAUZET présente le compte de gestion du budget principal. Il rappelle que les chiffres sont en totale conformité avec la comptabilité de l'ordonnateur.

#### **5°) Vote du compte de gestion 2009 M14 :**

Monsieur MAUZAC détaille les documents de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il demande si des questions existent.

Section de fonctionnement : + 3 889 625,44€

Section d'investissement : - 1 524 616,45€

SOLDE : + 2 364 978,99€

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2009 M14 à l'unanimité.

#### **6°) Vote du compte de gestion 2009 M49 :**

Monsieur MAUZAC détaille les documents de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il demande si des questions existent.

Section de fonctionnement : + 388 662,78€

Section d'investissement : 3 366 319,81€

TOTAL : 3 754 982,59€

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2009 M49 à l'unanimité.

#### **7°) Vote du compte de gestion 2009 M14 ZAE :**

Monsieur MAUZAC détaille les documents de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il demande si des questions existent.

Section de fonctionnement : - 1 652 631,39€

Section d'investissement : + 1 541 120,99€

TOTAL : - 111 510,40€

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2009 M14 ZAE à l'unanimité.

### **8°) Vote du compte de gestion M4 Fouilles archéologiques :**

Monsieur MAUZAC détaille les documents de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il demande si des questions existent.

Section de fonctionnement : + 97 357,03€

Section d'investissement : - 1 561,79€

TOTAL : + 95 795,24€

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2009 M4 Fouilles archéologiques à l'unanimité.

Le compte de gestion produit donc des résultats strictement identiques au compte administratif 2009.

Monsieur ALAUZET souligne que dans le compte de gestion, les élus trouveront également des notions de bilan et d'exécution patrimoniale qui ne figurent pas dans le compte administratif tenu par la C.C.N.B.T.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Percepteur pour sa présentation.

Le Conseil Communautaire donne acte à l'unanimité de la présentation du compte de gestion 2009.

Monsieur ALAUZET quitte la séance.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MAUZAC pour les affectations de résultats.

### **9°) Affectation de résultats 2009 M14 :**

Monsieur MAUZAC informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat 2009 de la section de fonctionnement qui s'élève à 3 889 625.44 €.

Il propose de l'affecter :

En section d'investissement pour la couverture du besoin de financement et du remboursement du capital à hauteur de 2 264 646.45 € à l'article budgétaire 1068.

En section de fonctionnement pour l'excédent reporté à hauteur de 1 624 976.99 € à l'article budgétaire 002.

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats 2009 M14 à l'unanimité.

### **10°) Affectation de résultats 2009 M49 :**

Monsieur MAUZAC rappelle au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat 2009 de la section de fonctionnement.

Ce résultat qui s'élève à + 388 662.78 € est affecté en excédent reporté en section de fonctionnement pour un montant de + 388 662.78 €.

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats 2009 M49 à l'unanimité.

#### **11°) Affectation de résultats 2009 M14 ZAE :**

Monsieur MAUZAC rappelle au Conseil Communautaire que le déficit cumulé de la section de fonctionnement du budget des ZAE s'est élevé à – 1 652 631.39 € qui doivent être inscrits en report à nouveau déficitaire chapitre 002 en dépense section de fonctionnement.

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats 2009 M14 ZAE à l'unanimité.

#### **12°) Affectation de résultats 2009 M4 Fouilles archéologiques :**

Monsieur MAUZAC rappelle au Conseil Communautaire que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement du budget fouilles s'est élevé à + 97 357.03 € qui doivent être inscrits en report à nouveau excédentaire chapitre 002 en recette section de fonctionnement.

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats 2009 M4 Fouilles archéologiques à l'unanimité.

#### **13°) Vote du budget primitif 2010 M14 :**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de passer au vote du budget primitif 2010 de façon synthétique avant que Monsieur MAUZAC détaille tous les budgets.

La totalité des crédits budgétaires votés lors de cette séance représente 45 millions d'euros.

24.8 millions d'euros pour le budget principal,  
11.6 millions d'euros pour l'assainissement,  
7.7 millions d'euros pour les ZAE,  
280 000 € pour les fouilles,  
291 000 € pour le nouveau budget tourisme.

Sur ces 45 millions d'euros, plus de 26 millions d'euros, soit près de 60 % sont consacrés à l'investissement.

13 millions d'euros pour le budget principal,  
9.8 millions pour l'assainissement,  
3 millions pour les ZAE.

Ceci montre clairement le dynamisme de la CCNBT et son engagement afin de concrétiser l'équipement de la collectivité d'abord pour ses missions de base, déchets, assainissement, protection de l'environnement mais aussi pour la mise en œuvre de son projet de territoire.

Dès l'an prochain, les investissements essentiels pour les déchets seront terminés, le centre de tri est livré au mois de mai, la refonte des collectes est actuellement à l'étude.

La totalité des STEP sera neuve et aux normes européennes, le rythme de l'investissement pourra donc être reporté sur les autres compétences de la CCNBT.

Monsieur le Président rappelle que la volonté d'investir dans le développement durable doit être soulignée pour la C.C.N.B.T.

Pour sa part, il ne conçoit pas l'écologie comme une politique qui doit consister à augmenter les taxes ou à créer des taxes nouvelles. Il est plus important de faire des économies intelligentes que du gaspillage systématique.

La période économique est difficile mais il faut en profiter sans faire de catastrophisme pour inventer une nouvelle société.

Les réformes actuelles de la fiscalité et des collectivités locales soulèvent une fronde importante du SENAT.

Supprimer la moitié des élus c'est un risque de supprimer la moitié de la démocratie locale. La politique actuelle ne permet pas de bien cerner les budgets futurs.

Les lois sur les photovoltaïques et les éoliennes ne donnent pas de directives claires dans ce domaine et à titre d'exemple, Monsieur PIETRASANTA cite le cas d'une entreprise locale qui va payer plus cher en taxe professionnelle avec les nouvelles lois, alors que la C.C.N.B.T. ne bénéficiera pas de la croissance de cette entreprise.

Dans ce contexte, la C.C.N.B.T. poursuit son développement.

Les marges de manœuvre financières seront réévaluées dès que les nouvelles lois sur les compétences des collectivités locales seront devenues définitives.

La CCNBT poursuivra son engagement dans les actions du SMBT afin de mettre en œuvre la totalité de son projet de territoire dans les meilleures conditions juridiques et financières pour les habitants du Nord du Bassin de Thau.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MAUZAC pour les budgets primitifs.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MAUZAC qui présente les crédits budgétaires proposés pour le budget principal de la C.C.N.B.T. pour 2010. Il rappelle que tous les conseillers communautaires ont eu la note de synthèse détaillée.

Il rappelle qu'en section de fonctionnement le budget principal s'élève à 11 647 644€. En recette, ce budget fait appel aux résultats de fonctionnement

reportés pour 1 624 978€. En dépense, les dépenses de l'exercice représenteront 11 515 788€.

La structure des dépenses de la C.C.N.B.T. sera impactée par la livraison du nouveau Centre de Tri, ce qui générera des économies sur certains postes. De manière générale, la section de fonctionnement devra être suivie rigoureusement. En investissement, les crédits représentent 13 241 415€, les principales dépenses sont détaillées dans la note de synthèse.

Le chapitre des travaux en cours représente 3 700 000€, le chapitre des immobilisations (acquisitions et constructions) s'élève à 6 231 000€. Les recettes font appel à l'excédent de fonctionnement pour 2 264 646€, aux subventions pour 2 130 873€, au FCTVA pour 1 831 604€ et les emprunts représentent 5 230 000€, soit la somme prévue en 2009 et non débloquée.

Monsieur MAUZAC demande s'il y a des questions.

Monsieur BARUCCHI demande des précisions sur le terme (investissement projeté) utilisé dans la note de synthèse pour le FCTVA.

Monsieur MAUZAC précise qu'il s'agit du calcul au prorata des sommes dépensées en section d'investissement donnant lieu au remboursement de la TVA.

Monsieur BARUCCHI demande également des précisions sur la ligne d'investissement concernant le bâtiment pilote GEFOSAT.

Monsieur MAUZAC rappelle que ce dossier a été présenté au bureau communautaire et concerne un hangar de l'Ecosite qui va être isolé et qui servira de bâtiment de démonstration pour la rénovation des bâtiments anciens.

Monsieur PIETRASANTA rappelle que le GEFOSAT est un point d'information énergie dont le siège pour tout le Languedoc Roussillon sera à Mèze. Dans ce bâtiment transformé et isolé, un bureau d'accueil sera installé et l'accueil du public particulier et artisan sera assuré.

Monsieur JEANTET appelle l'attention du Conseil Communautaire sur le budget de fonctionnement 2010. Ce budget fait appel aux excédents antérieurs, cette situation ne peut être reconduite sur plusieurs exercices successifs. Il faut donc prendre des mesures pour assurer lors des prochains budgets une consolidation de l'auto financement annuel.

Monsieur le Président demande si des questions existent et met au vote par chapitre le budget primitif 2010 M14.

La section de fonctionnement est votée à l'unanimité à hauteur de 11 645 644€, et la section d'investissement est votée à l'unanimité à hauteur de 13 241 415€.

#### **14°) Vote du budget primitif 2010 M49 :**

Monsieur MAUZAC présente le budget primitif 2010 M49. Il détaille les crédits budgétaires qui s'élèvent en totalité à 11 642 323€.

Il rappelle que ce budget comprend l'augmentation tarifaire nécessaire au financement du raccordement de Poussan-Bouzigues à la CABT et qu'en section d'investissement ce budget permet la fin des travaux pour les stations de Mèze et Montbazin pour 5 156 000€.

La rénovation des réseaux pour plus de 2 200 000€ et le collecteur de Poussan-Bouzigues pour 1 900 000€.

Les recettes d'investissement font appel aux subventions pour 4 423 688€, avec un excédent reporté de 3 366 319€ et au FCTVA 1 500 000€.

Aucun emprunt nouveau ne devrait être nécessaire.

Monsieur le Président demande si des questions existent et met au vote par chapitre le budget primitif 2010 M49.

La section de fonctionnement est votée à l'unanimité à hauteur de 822 663€, et la section d'investissement est votée à l'unanimité à hauteur de 9 819 660€.

#### **15°) Vote du budget primitif 2010 M14 ZAE :**

Monsieur MAUZAC présente le budget des ZAE qui s'équilibre à 7 762 242€ en totalité. La section de fonctionnement représente 4 721 121€, et la section d'investissement représente 3 041 121€.

Ce budget reprend les crédits nécessaires aux travaux du Mas de Garric et aux poursuites des études sur les autres ZAE. Les recettes comprennent essentiellement les ventes des ZAE de Villeveyrac et la subvention pour la ZAE du Mas de Garric.

Monsieur le Président demande si des questions existent et met au vote par chapitre le budget primitif 2010 M14 ZAE.

La section de fonctionnement est votée à l'unanimité à hauteur de 4 721 121€, et la section d'investissement est votée à l'unanimité à hauteur de 3 041 121€.

#### **16°) Vote du budget primitif 2010 M4 Fouilles archéologiques :**

Monsieur MAUZAC présente le budget primitif 2010 M4 Fouilles archéologiques.

Le budget s'équilibre à 275 282€, la section de fonctionnement représente 273 720€, et la section d'investissement représente 1 562€.

Les recettes sont essentiellement constituées par la fouille du Mas de Garric facturée sur le budget ZAE de la C.C.N.B.T.

Les dépenses étant essentiellement consacrées à cette fouille.

Monsieur le Président demande si des questions existent et met au vote par chapitre le budget primitif 2010 M4 Fouilles archéologiques.

La section de fonctionnement est votée à l'unanimité à hauteur de 273 720€, et la section d'investissement est votée à l'unanimité à hauteur de 1 562€.

#### **17°) Vote du budget primitif 2010 M14 Tourisme :**

Monsieur MAUZAC présente le budget M14 pour le tourisme.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 291 230€. Il a été construit en reprenant les dépenses et recettes enregistrées dans la comptabilité analytique pour le secteur tourisme 2009. Les dépenses de fonctionnement comprennent essentiellement les crédits consacrés aux personnels ainsi que les charges à caractère général du service.

Les recettes sont essentiellement assurées par le budget principal par une subvention de 210 380€. La taxe de séjour complétant ces recettes.

Monsieur le Président demande si des questions existent.

Monsieur TURREL estime qu'il est intéressant de produire des budgets annexes qui permettent de constater les efforts de la C.C.N.B.T. dans chaque secteur d'activité.

Monsieur le Président demande si des questions existent et met au vote par chapitre le nouveau budget primitif 2010 M14 Tourisme.

La section de fonctionnement est votée à l'unanimité à hauteur de 2 881 230€, et la section d'investissement est votée à l'unanimité à hauteur de 10 000€.

#### **18°) Vote du taux de la taxe professionnelle 2010 :**

Monsieur le Président propose de voter le taux 2010 de la taxe professionnelle. Il précise qu'il s'agit d'un taux relais. Les entreprises étant exonérées dès cette année de la taxe professionnelle, le taux maximum pour la C.C.N.B.T. étant à 20,86%.

Monsieur le Président propose de voter ce taux de 20,86%.

Monsieur BARUCCHI précise qu'il s'abstient sur cette question puisqu'il s'est toujours abstenu pour le vote de la taxe professionnelle.

Le taux de la taxe professionnelle pour 2010 de la C.C.N.B.T. est fixé à 20,86%.

Le conseil communautaire approuve le taux de la taxe professionnelle à 20,86% à l'unanimité.

### **19°) Vote du taux de la TEOM 2010 :**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de modifier le taux de TEOM pour 2010 et de le fixer à 11,50%.

Monsieur le Président rappelle que la rénovation du centre Oïkos et l'ensemble des travaux effectués sur le site technique de Villeveyrac sont financés par les ressources de la TEOM.

Ce nouveau taux de 11.50 % reste très sensiblement inférieur à ceux pratiqués sur les autres communes du Bassin de Thau.

Le conseil communautaire approuve le taux de la TEOM à 11,50% à l'unanimité.

### **20°) Vote des tarifs de la surtaxe assainissement :**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ARCHIMBEAU pour la présentation de cette question.

Monsieur ARCHIMBEAU rappelle que plusieurs simulations tarifaires ont été effectuées afin de permettre d'équilibrer le budget 2010 de l'assainissement.

Le raccordement des réseaux de Poussan-Bouzigues à la CABT engendre des coûts nouveaux pour le budget M49. Le traitement des effluents par une station classique étant beaucoup plus onéreux que par un lagunage.

La simulation n°3 a été retenue par le bureau communautaire. C'est celle qui figure dans la note de synthèse. Il faut prévoir pour un ménage consommant environ 120 m<sup>3</sup>/an, une augmentation de 2€/mois.

Le conseil communautaire approuve les tarifs de la surtaxe assainissement à l'unanimité.

<b>2010</b>	Forfait	T1 De 0 à 80 m <sup>3</sup>	T2 De 81 à 150 m <sup>3</sup>	T3 > 151 m <sup>3</sup>
C.C.N.B.T.	30.00€	0.45€	0.55€	0.65€

### **21°) Attribution de subvention pour l'amicale Oïkossienne :**

Monsieur le Président propose d'examiner la demande de subvention de l'association Amicale Oïkossienne pour le budget principal M 14 pour un montant de 13 000 €.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2009 la subvention votée était déjà de 13 000 €.

Le conseil communautaire approuve l'attribution de la subvention à l'amicale Oïkossienne à l'unanimité.

## **22°) Attribution de subvention à Thau Initiative :**

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'examiner la demande de subvention de l'association Thau initiative pour le budget M 14 ZAE.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2009 la subvention votée était de 11 792 €.

Monsieur le Président propose de reconduire la même subvention pour 2010.

Le conseil communautaire approuve l'attribution de la subvention à Thau Initiative à l'unanimité avec deux abstentions, Monsieur TURREL et Madame SUBIRATS. Monsieur TURREL précisant que comme chaque année, il s'abstient sur le vote de la subvention à Thau Initiative par rapport au manque de représentation des élus au sein de l'association.

## **23°) Demandes de subvention pour le programme d'investissement du budget principal et des budgets annexes :**

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à solliciter les subventions prévues dans les 5 budgets qui viennent d'être votés auprès des partenaires financiers de la CCNBT :

- Europe,
- Etat,
- Conseil Général de l'Hérault,
- Conseil Régional Languedoc Roussillon,
- Agence de l'Eau,
- ADEME

pour les programmes d'investissement.

Le conseil communautaire approuve les demandes de subvention pour le programme d'investissement du budget principal et des budgets annexes à l'unanimité.

## **24°) Demandes de subvention pour le service patrimoine et musée :**

### **1°) Demande de subvention service éducatif :**

#### **Historique :**

Dès son ouverture, en 2000, le musée Villa-Loupian est doté d'un Service Educatif cogéré par le personnel de la structure et un professeur de l'Education Nationale.

Il bénéficie d'aides directes de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon et d'aides indirectes de la part du Conseil Général de l'Hérault (financement de la venue de classes : AET et dispositif collège et Patrimoine) ainsi que de la mise à disposition par le Rectorat de Montpellier d'un professeur de collège (6 heures par semaines).

## **Objectifs :**

Spécifiquement l'objectif du Service Educatif est de mener la médiation vers les scolaires et le jeune public en :

- créant, développer, animer des ateliers pédagogiques et des visites actives,
- créant, développer, animer des projets d'initiation à l'archéologie, à l'histoire, l'histoire des techniques, aux métiers de l'archéologie, de la conservation et de la restauration du patrimoine,
- créant, diffuser, exploiter tous les documents et outils pédagogiques nécessaires à ses activités,
- assurant une fonction de médiation entre le musée Villa-Loupian et les enseignants ainsi que les établissements scolaires et universitaires,
- suscitant de nouveaux projets dans les établissements ou dans les classes et notamment dans les collèges du Département de l'Hérault,
- organisant des stages de formation destinés aux enseignants et aux médiateurs des structures d'accueil des jeunes ou les inviter à participer aux sessions de formation de l'IUFM.
- s'efforçant de développer des actions décentralisées dans les établissements scolaires.

1) Nouvelles visites pour les dispositifs CG34, et interventions dans les établissements scolaires

2) Nouveau matériel et prestations pour les classes de collèges et maternelles

3) Jardin pédagogique romains et médiéval (plantes aromatiques et tinctoriales)

4) Créations d'animations pour les enfants hors du temps scolaire

5) Nouvelles visites découvertes et actives, atelier pédagogique (« Parure »)

6) Nouvelles prestations et interventions (diaporamas ppt) en milieu scolaire

7) Création pour les professeurs d'une ressource documentaire en ligne

8) Partenariats permettant l'utilisation d'autres lieux, d'autres ressources, de nouvelles prestations pédagogiques

## **Financement :**

La demande d'aide financière de 4500 euros auprès de la DRAC Languedoc Roussillon – Service Education Artistique et Culturelle permettra l'acquisition de :

Fournitures	200.00
Matériels pour les ateliers	400.00
Fabrication de moule	400.00
Livres	1000.00
Promotion	500.00
Charges de personnel	<u>2000.00</u>
	4500.00 euros

## **2°) Demande de subvention Journées Romaines - Les Augustales :**

### **Historique :**

Depuis 2006, le Service Patrimoine et Archéologie de la CCNBT organise au mois d'août une manifestation à destination du grand public sur le thème de l'archéologie expérimentale sur la période de l'antiquité.

Elle a lieu au mois d'août sur le site du Musée de Site Gallo-Romain Villa-Loupian

(Le site archéologique de la villa gallo-romaine des Prés Bas).

### **Objectifs :**

L'objectif en est la diffusion des savoirs, la sensibilisation du grand public à l'archéologie et au patrimoine (fouilles, recherche scientifique, mise en valeur des connaissances issues de l'archéologie mais aussi archéologie expérimentale et visite du site archéologique : mosaïques classées M.H.).

Sous la forme d'un savoir transmis à travers des actes grâce à l'archéologie et aux démonstrations, c'est une rencontre avec les expérimentateurs qui est proposée au public. Les stands des artisans et les campements des troupes sont le lieu d'échanges et de discussions entre reconstituteurs et visiteurs permettant à ces derniers de mieux comprendre, mieux appréhender la vie et les techniques de l'Antiquité.

La promotion de la manifestation bénéficie au musée Villa-Loupian en termes d'image (dynamisme...) et de retombée (entrées...).

Au niveau touristique, les journées romaines sont une manifestation originale et une offre supplémentaire pour les estivants.

### **Descriptif sommaire de l'action :**

L'action se déroule sur le site archéologique de la villa des Prés Bas (Musée de site Archéologique Villa-Loupian), les 30 juillet et 1 août 2010. Durant les «Augustales», Journées Romaines, des démonstrations grandeurs natures civiles et militaires sont organisées en continu et/ou selon un programme pré-établi pour les démonstrations majeures. Des ateliers à thèmes sont organisés pour les enfants. Adultes et enfants peuvent découvrir la gastronomie romaine. Le samedi soir, la journée est prolongée par une projection cinéma (péplum, docu-fiction).

## **3°) Demande de subvention sur le Projet de restauration Objets en matériaux périssables**

### **Historique :**

En 2008, les opérations de fouilles menées par le Service patrimoine et Archéologie de la CCNBT ont conduit à la découverte d'objets archéologiques rares et de grande valeur scientifiques. Ce sont les fouilles des deux puits découverts sur les sites de Roumèges (Poussan) et de la Reille (Montbazin) qui ont livrés ces objets en matériaux périssables.

Une première étape de conservation préventive, afin de préserver ces objets de toute dégradation a été menée en urgence lors de leur sortie du milieu anaérobie dans lesquels ils étaient conservés depuis des siècles. Après étude des lots d'objets, le choix s'est porté sur une vingtaine d'objets qui présentaient un intérêt majeur tant pour les chercheurs que pour le grand public.

La CCNBT a constitué un appel d'offres afin de trouver et choisir un laboratoire qui serait en mesure de restaurer, et de conserver et ainsi permettre une mise en valeur ultérieure de ces objets auprès du public.

### **Objectifs :**

L'objectif de la restauration de ce lot de 22 objets est avant tout la conservation de ces objets.

Ils seront ensuite intégrés dans la muséographie du Musée Villa-Loupian afin d'y enrichir les collections présentées au public.

### **Descriptif sommaire des objets :**

Deux lots distincts ont été élaborés :

#### **Lot 1 : tranche de restauration ferme.**

Ce lot est constitué de 12 objets dont les 2 paniers en vannerie, les deux fonds en bois de corbeilles, des outils – bois et fer - (écorçoir, maillet), seau, fragment d'architecture, et fragment de textile sur poterie.

Ces objets nécessitent des traitements d'urgence.

#### **Lot 2 : tranche de restauration conditionnelle**

Ce lot est constitué de 10 objets dont un seau, et 9 outils agricoles en fer (tranchet, piochons, esse, hache, pince, serpe, sonnaille, pic). Chaque sujet fait l'objet d'un lot dans le marché, en fonction des financements extérieur, la CCNBT pourra choisir le ou les objets à faire restaurer individuellement.

La restauration de ces objets est conditionnée par le financement conjoint CCNBT et subventions (DRAC, CG34, Région Languedoc-Roussillon) et mécénat.

### **Financement :**

#### **DEPENSES :**

Déplacements (transport objets au laboratoire : 2 A/R):		800,00 euros
Marché restauration laboratoire :	Lot1	8 370,00 euros
	Lot 2	8 102,00 euros
Fournitures (caisse de transport des objets) :		80,00 euros

**TOTAL : 17 352,00 euros**

#### **RECETTES :**

Autofinancement :	3 852,00 euros
Subvention Conseil Général Hérault :	3 000,00 euros
Subvention Région Languedoc-Roussillon :	3 000,00 euros
Subvention DRAC Languedoc-Roussillon :	6 000,00 euros
Mécénat privée :	1 500,00 euros

**TOTAL : 17 352,00 euros**

Le conseil communautaire approuve les demandes de subvention pour le service patrimoine et musée à l'unanimité.

### **25°) Demande de subvention pour la toiture photovoltaïque du bâtiment administratif :**

Monsieur le président présente au conseil le projet initialement élaboré par le cabinet d'études qui prévoyait une installation de panneaux solaires d'une puissance totale de 35.9 Kw crête. Cette installation avait été estimée à un coût net de 216 024 € (aide déduite). La durée d'amortissement était de 8 ans et la rentabilité escomptée au delà de la huitième année est de 27 129 € par an.

La proposition nouvelle consisterait à porter l'installation sur la totalité de la toiture disponible du bâtiment, soit 660 m<sup>2</sup>, ce qui porterait la puissance de production de la toiture à 92 Kw crête.

Le coût de l'installation selon la solution technique retenue, notamment sur le choix des (panneaux mono ou poly cristallins) sera au maximum de 470 000 €.

Une aide peut être apportée par le Conseil Régional et l'Ademe sur la base de 231 000 € pour une installation de 92 Kw crête.

La durée d'amortissement de l'installation sans les aides serait comprise entre 8 et 12 ans. Avec les aides, le temps de retour serait entre 3 et 6 ans. Au-delà de cette durée, la collectivité devrait percevoir un gain annuel lié à la revente d'électricité en tenant compte de la nouvelle tarification applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'un montant compris entre 39 000 € et 42 000 € HT par an.

Le Président précise que seuls les EPCI sous forme de communauté de communes disposent à ce jour de la possibilité de contractualiser avec EDF pour la revente d'électricité, cette faculté n'existe pas pour le Conseil Général ou le Conseil Régional.

En cette période où les ressources financières procurent un avantage concurrentiel non négligeable, cette opportunité montre tout son intérêt.

Monsieur le Président propose de relancer les lots 5 et 12 déclarés infructueux et de faire une demande de financement correspondante.

Monsieur le Président propose au conseil de l'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Régional.

Monsieur le Président propose d'adopter le plan de financement de la toiture photovoltaïque suivant :

* toiture photovoltaïque :	470 000 €
* couverture	135 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>605 000 €</b>
Subventions	231 000 €
Autofinancement	374 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>605 000 €</b>

Le conseil communautaire approuve la demande de subvention pour la toiture photovoltaïque du bâtiment administratif à l'unanimité.

## **26°) Marchés publics :**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS D'HYGIENE POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA C.C.N.B.T. N°09GC38AO**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, avec les entreprises désignées par la commission d'appel d'offres comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses.

Un appel d'offres a été lancé pour l'attribution du marché à bon de commandes sans minimum et maximum pour la Fourniture et livraison de produits d'hygiène pour le groupement de commandes. Cette consultation se décomposait en 4 lots:

Lot	Désignation	Montant estimé sur trois ans
1	Fourniture et livraison de produits d'hygiène générales.	90 000,00 €
2	Fourniture et livraison de produits d'hygiène spécifiques aux cuisines et aux cantines municipales	50 000,00 €
3	Fourniture et livraison de produits d'hygiène spécifiques aux buanderies	30 000,00 €
4	Fourniture et livraison de consommables, de brosseries et de petits accessoires.	166 000.00 €

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

Les membres du groupement de commandes engagés pour ce marché sont : MEZE, POUSSAN, LOUPIAN, MONTBAZIN, VILLEVEYRAC, BOUZIGUES, CCAS de MEZE et la CCNBT.

Un avis d'appel public à la concurrence, publié le Mercredi 30 décembre 2009 sur le BOAMP et le JOUE, fixait la date limite de réception des offres au Mercredi 10 février 2010 à 17 h.

Le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis le Jeudi 18 février 2010 à 14 h. Il a procédé le même jour à l'analyse des candidatures. 8 plis ont été réceptionnés dans les délais :

Lot	Désignation	Entreprises candidates
1	Fourniture et livraison de produits d'hygiène générales.	SAS BLANC , ETS IGUAL SAS, SAS GROUPE PIERRE LE GOFF, SARL C'NICKEL
2	Fourniture et livraison de produits d'hygiène spécifiques aux cuisines et aux cantines municipales	SAS BLANC , ETS IGUAL SAS, AET SCIENTIFIC
3	Fourniture et livraison de produits d'hygiène spécifiques aux buanderies	SAS BLANC , ETS IGUAL SAS
4	Fourniture et livraison de consommables, de broseries et de petits accessoires.	SAS BLANC , ETS IGUAL SAS , SEA, SAS GROUPE PIERRE LE GOFF

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Jeudi 18 février 2010 à 17 h 30 pour l'examen des candidatures. Elle a autorisé le pouvoir Adjudicateur à analyser les offres de 6 candidats. En revanche la CAO a éliminé deux candidatures irrégulières (absence d'échantillon dans les plis). Le 11 mars 2010 à 18h00, la commission d'appel d'offres a procédé à l'attribution des 4 lots.

Les critères de sélection étaient les suivants :

**POUR LE LOT N°1 :**

<i>Libellé</i>	%
1- Valeur technique appréciée selon les critères de qualité demandés dans le mémoire technique remis	60
2- Prix : Prix des fournitures du bordereau : 35 % ; Prix remisés sur le catalogue en complément 5 %	40

**POUR LES LOTS 2 ET 3 :**

<i>Libellé</i>	%
1- Valeur technique appréciée selon les critères de qualité demandés dans le mémoire technique remis	60
2- Prix : Prix des fournitures du bordereau : 30 % ; Prix de revient au couvert pour le lot 2 et au kg de linge pour le lot 3 : 5 % ; Prix remisés sur le catalogue en complément 5 %	40

**POUR LE LOT N°4 :**

<i>Libellé</i>	%
1- Valeur technique appréciée selon les critères de qualité demandés dans le mémoire technique remis	60
2- Prix : Prix des fournitures du bordereau : 35 % ; Prix remisés sur le catalogue en complément 5 %	40

Après classement des offres, la commission d'appel d'offres a désigné les entreprises suivantes comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses, au vu des critères de sélection:

- Pour le lot 1: Entreprise BLANC,
- Pour le lot 2 : Entreprise BLANC,
- Pour le lot 3 : Entreprise IGUAL,
- Pour le lot 4 : Entreprise BLANC,

Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire de l'autoriser à signer avec les entreprises visées ci-dessus les marchés de lots désignés relatifs à l'acquisition de produits d'hygiène pour le groupement de commandes.

**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE SUITE A LOTS INFRUCTUEUX POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA CCNBT**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la SEMABATH, en tant que mandataire délégué pour l'opération citée ci-dessus, a publié un avis d'appel public à la concurrence concernant une procédure adaptée pour les travaux de construction d'un bâtiment administratif à Villeveyrac, au BOAMP le 22 décembre 2009. La réception des plis a été fixée au 11 février 2010 à 16h00. Cette consultation se décomposait en 20 lots, comme indiqué ci-dessous, chaque lot constituant un marché séparé :

- Lot n° 01 - Gros œuvre
- Lot n° 02 - Charpente Bois
- Lot n° 03 - Etanchéité
- Lot n° 04 - Bardage Bois – Bardage Terre cuite
- Lot n° 05 - Couverture Bac Acier
- Lot n° 06 - Menuiseries extérieures
- Lot n° 07 - Cloisons Faux plafonds
- Lot n° 08 - Carrelage
- Lot n° 09 - Sols souples
- Lot n° 10 - Menuiseries intérieures Agencement
- Lot n° 11 - Serrurerie
- Lot n° 12 - Couverture Photovoltaïque
- Lot n° 13 - Génie Climatique
- Lot n° 14 - Electricité – Courants faibles – Alarme - GTC
- Lot n° 15 - Peinture Revêtements Muraux
- Lot n° 16 - Ascenseur
- Lot n° 17 - Enduits intérieurs
- Lot n° 18 - Enduits de Façades
- Lot n° 19 - Protections solaires Stores Aluminium
- Lot n° 20 - Signalisation

Lors de cette première consultation, les lots 3 – étanchéité et le lot 17- Enduits intérieurs ont été déclarés infructueux par le Pouvoir Adjudicateur. Les lots 5 et 12 ont été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'autoriser la SEMABATH, en tant que mandataire délégué à l'opération de construction du bâtiment administratif, à relancer une procédure de consultation avec les nouvelles estimations comme indiquées ci-dessous:

Lot 3 – Etanchéité: 135 000 € HT

Lot 17 – Enduits intérieurs: 35 000 € HT

Lot 12 – Couvertures bacs aciers – panneaux photovoltaïques: 605 000 € HT

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE PRESTATIONS D'UN BUREAU DE CONTROLES PERIODIQUES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA C.C.N.B.T. 09GC41AO**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, avec les entreprises désignées par la commission d'appel d'offres comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses.

Un appel d'offres a été lancé pour l'attribution du marché à bon de commandes sans minimum et maximum pour des prestations de bureau contrôle périodique pour le groupement de commande. Cette consultation se décomposait en 6 lots:

Lot	Désignation	Montant estimé pour 3 ans
01	Vérification périodique des installations électriques	67 000,00 €
02	Vérification périodique des installations gaz et des chaufferies gaz et fuel	20 000,00 €
03	Vérification périodique des installations de détections incendies	5 000,00 €
04	Vérification périodique des équipements de levage, de manutention et des machines	48 000.00 €
05	Vérification périodique des équipements sportifs et des aires de jeux	14 000.00 €
06	Vérification périodique et maintenance des extincteurs	44 000.00 €

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

Les membres du groupement de commandes engagés pour ce marché sont : MEZE, POUSSAN, LOUPIAN, MONTBAZIN, VILLEVEYRAC, BOUZIGUES, CCAS de MEZE et la CCNBT.

Un avis d'appel public à la concurrence, publié le Mercredi 30 décembre 2009 sur le BOAMP et le JOUE, fixait la date limite de réception des offres au Mercredi 10 février 2010 à 17 h.

Le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis le Jeudi 18 mars 2010 à 14 h. Il a procédé le même jour à l'analyse des candidatures. 14 plis ont été réceptionnés dans les délais :

Lot	Désignation	Montant estimé pour 3 ans
01	Vérification périodique des installations électriques	SOCOTEC, QUALICONSULT, VERITAS DEKRA APAVE
02	Vérification périodique des installations gaz et des chaufferies gaz et fuel	SOCOTEC, QUALICONSULT, VERITAS DEKRA APAVE
03	Vérification périodique des installations de détections incendies	SOCOTEC- QUALICONSULT- VERITAS -DECKRA - APAVE
04	Vérification périodique des équipements de levage, de manutention et des machines	SOCOTEC- QUALICONSULT- VERITAS -DECKRA- APAVE
05	Vérification périodique des équipements sportifs et des aires de jeux	SOLEUS- PRESENCE -CERES -CONTROL - SOCOTEC - SAGALAB -APAVE AIB- SLONTEX- QUALICONSULT- VERITAS
06	Vérification périodique et maintenance des extincteurs	SLMI -FIRE ET CO- CHRONO FEU

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Jeudi 18 mars 2010 à 17 h 30 pour l'examen des candidatures. Elle a autorisé le pouvoir Adjudicateur à analyser les offres de 14 candidats. Le 1er avril 2010 à 18h00, la commission d'appel d'offres a procédé à l'attribution des 6 lots.

Les critères de sélection étaient les suivants :

Libellé	%
1- Valeur technique appréciée au vu des fiches techniques fournis et du mémoire technique	60
2- Prix des prestations	40

Après classement des offres, la commission d'appel d'offres a désigné les entreprises suivantes comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses, au vu des critères de sélection:

- Pour le lot 1: Entreprise DEKRA
- Pour le lot 2 : Entreprise DEKRA
- Pour le lot 3 : Entreprise SOCOTEC

- Pour le lot 4 : Entreprise APAVE
- Pour le lot 5: Entreprise DEKRA
- Pour le lot 6: Entreprise SLMI

Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire de l'autoriser à signer avec les entreprises visées ci-dessus les marchés de lots désignés relatifs à la prestation de bureau de contrôle périodique.

### **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA CCNBT**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la SEMABATH, en tant que mandataire délégué pour l'opération citée ci-dessus, a publié un avis d'appel public à la concurrence concernant une procédure adaptée pour les travaux de construction d'un bâtiment administratif à Villeveyrac, au BOAMP le 22 décembre 2009. La réception des plis a été fixée au 11 février 2010 à 16h00. Cette consultation se décomposait en 20 lots, comme indiqué ci-dessous, chaque lot constituant un marché séparé :

- Lot n° 01 - Gros œuvre
- Lot n° 02 - Charpente Bois
- Lot n° 03 - Etanchéité
- Lot n° 04 - Bardage Bois – Bardage Terre cuite
- Lot n° 05 - Couverture Bac Acier
- Lot n° 06 - Menuiseries extérieures
- Lot n° 07 - Cloisons Faux plafonds
- Lot n° 08 - Carrelage
- Lot n° 09 - Sols souples
- Lot n° 10 - Menuiseries intérieures Agencement
- Lot n° 11 - Serrurerie
- Lot n° 12 - Couverture Photovoltaïque
- Lot n° 13 - Génie Climatique
- Lot n° 14 - Electricité – Courants faibles – Alarme - GTC
- Lot n° 15 - Peinture Revêtements Muraux
- Lot n° 16 - Ascenseur
- Lot n° 17 - Enduits intérieurs
- Lot n° 18 - Enduits de Façades
- Lot n° 19 - Protections solaires Stores Aluminium
- Lot n° 20 - Signalisation

Le montant total des travaux a été estimé par les maîtres d'œuvre, groupement Patrice Bartoli Architecte D.P.L.G - Chicaud Blouet & Associés Architectes D.P.L.G à 2 800 000 € HT

L'ouverture des plis par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur a eu lieu le 12 février 2010 à 08h30. 77 plis ont été réceptionnés.

Après analyse des candidatures le représentant du Pouvoir Adjudicateur a rejeté la candidature de l'entreprise CSM, a admis la recevabilité des autres candidatures et a décidé d'analyser les offres des candidats admis.

Les maîtres d'œuvre, ont analysé les offres des entreprises selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation à savoir :

- Prix : 70 %
- Valeur technique de l'offre : 30 %

Lors de la commission de choix du 5 mars 2010 à 08h00, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur a décidé de procéder à une phase de négociation pour le lot n°6 – menuiserie extérieure. Les courriers de négociation ont été envoyés le 11 mars 2010 pour une remise de réponses le 19 mars 2010 la maîtrise d'œuvre a procédé à une nouvelle analyse des offres négociées. Le 1<sup>er</sup> avril 2010, le représentant du Pouvoir Adjudicateur a retenu le classement proposé par le maître d'œuvre. Le Représentant du pouvoir Adjudicateur a jugé l'offre de l'entreprise **MPF Michel DAVID** comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 180 568.98 € HT, soit 215 960, 50 € TTC, comprenant la solution de base ainsi que l'option 1 (capotage des profils bois) pour un montant de 41 374.66 € HT et l'option 2 (serre captage) pour un montant de 28 300.00 € HT.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire d'autoriser la SEMABATH, en tant que mandataire délégué de l'opération de construction du bâtiment administratif, à signer, avec l'entreprise MPF Michel DAVID pour un montant total de 180 568.98 € HT, soit 215 960, 50 € TTC.

Le conseil communautaire approuve les marchés ci-dessus cités à l'unanimité.

Monsieur ADGE remercie les membres du service marchés et du groupement de commandes pour le travail effectué.

Monsieur le Président félicite également ces services pour le travail effectué.

#### **27°) Personnel communautaire :**

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver la création des postes saisonniers suivants :

- 2 postes de saisonniers du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2010 pour les besoins du service tourisme
- 9 postes saisonniers du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2010 pour les besoins du service tourisme
- 6 postes d'adjoint technique pour les besoins des services techniques du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2010.

Dans le cadre du tableau d'avancement de grade approuvé par la C.A.P. du 27 novembre 2009, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de créer un poste de catégorie A, dans le cadre d'emploi d'Ingénieur territorial.

Le conseil communautaire approuve la création des postes à l'unanimité.

#### **28°) Convention avec la mairie de Mèze pour la location des locaux de l'office de tourisme de Mèze :**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la C.C.N.B.T. loue à la mairie de Mèze des locaux pour l'office de tourisme de la CCNBT

Monsieur le Président précise qu'un bail est en cours de préparation pour les locaux municipaux de Mèze que la C.C.N.B.T. utilise pour l'office de tourisme et propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer celui-ci.

Monsieur le Président précise qu'un bail identique est en préparation avec la commune de Poussan.

Le conseil communautaire approuve la convention avec la mairie de Mèze à l'unanimité.

### **29°) Modification de l'ordre de mission permanent :**

Monsieur le Président propose de renouveler l'ordre de mission permanent.

Monsieur le Président propose également d'attribuer un ordre de mission pour Messieurs Sélim BENALIOUA, Brice CERRET, Ronan BOURGAUT ainsi qu'à Mademoiselle Coralie SALVAN.

Le conseil communautaire approuve la modification de l'ordre permanent à l'unanimité.

### **30°) Admission en non valeur des titres sur le budget M49 et M14 :**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MAUZAC.

Monsieur MAUZAC précise que l'admission en non valeur de ces sommes ne valait pas renonciation à poursuivre ces débiteurs. Cette délibération lève de sa responsabilité Monsieur le Percepteur, mais maintient les poursuites à l'encontre des débiteurs.

Le conseil communautaire approuve l'admission en non valeur des titres sur le budget M49 et M14 à l'unanimité.

### **31°) Questions diverses :**

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus pour leur participation à la vie de la C.C.N.B.T.

Il souhaite que cette participation soit maintenue et s'accroisse dès que le nouveau Centre de Tri et les nouveaux locaux administratifs permettront un fonctionnement amélioré pour tous les élus communautaires. Monsieur le Président rappelle à tous les élus qu'ils sont chez eux dans les locaux de la C.C.N.B.T.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 30.